

Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Synthèse des recommandations du GT3
au Conseil national du débat
25 avril 2013

GT3 - EnR

- **Bureau**
 - Coordinateur : Christophe PORQUIER (ARF)
 - Rapporteurs : Jacques BUCKI (AMF) et Damien MATHON (MEDEF)
 - Co-rapporteurs : Nicolas BARBER et Timothée FUROIS (DGEC)
- **Experts référents**
 - Cédric PHILIBERT
 - Corentin SIVY
- **Suivi Secrétariat Général**
 - Léna SPINAZZE
 - Taulant ZEQIRI

10 réunions, 65 participants inscrits

GT3 - EnR

L'AMBITION

- S'inscrire dans les suites de la conférence environnementale de septembre 2012 au cours de laquelle le Président de la République a fixé un cap : « **faire de la France la nation de l'excellence environnementale** »

LES ORIENTATIONS

- Deux piliers ont été définis : la sobriété et l'efficacité d'une part ET le **développement des énergies renouvelables**

LA METHODE

- Travail analytique par filière EnR et propositions transversales
- Des recommandations sur les champs réglementaires, économiques, financiers et sur les infrastructures d'accueil et de stockage

GT3 - EnR

Préambule

8 Recommandations transversales

9 Recommandations par filière

8 Recommandations transversales

(1/2)

1. Fixer **des objectifs ambitieux de développement** des énergies renouvelables et **piloter finement les trajectoires des filières** selon des critères technico-économiques solides
2. Encadrer et réguler les filières énergies renouvelables selon deux principes forts : **la stabilité des cadres réglementaires** et **la lisibilité des mécanismes de soutien** dans le temps
3. Faire de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables **un levier puissant de développement industriel et de valeur ajoutée territoriale et nationale**
4. Accompagner le développement des énergies renouvelables par **une politique ciblée de formation des personnels, de recherche & développement, de portage à l'export et de qualification des prescripteurs**

8 Recommandations transversales (2/2)

5. Accompagner la nécessaire **adaptation des réseaux de distribution et de transport d'énergie** pour être au rendez-vous des objectifs fixés par la transition énergétique en matière d'offre et de demande, ce qui concerne directement les énergies renouvelables

6. Faire de la **fiscalité écologique** un levier du développement des énergies renouvelables

7. Favoriser les mécanismes de promotion de l'**autoconsommation** lorsque cette dernière est pertinente

8. Assurer **l'intégration environnementale** des énergies renouvelables et des infrastructures associées dans **une perspective plus globale de la transition écologique de la société**

9 Recommandations par filière

(1/2)

1. Redynamiser la **filiale bois** pour permettre la production de sous-produits valorisables d'un point de vue énergétique
2. Doter le fonds **chaleur** pour permettre d'atteindre les objectifs de chaleur renouvelable
3. Réviser à la hausse les objectifs de développement du solaire **photovoltaïque** et remonter l'éligibilité au tarif au moins pour les installations dont la puissance va jusqu'à 250kW
4. Maintenir un objectif de développement de l'**hydroélectricité**
5. Simplifier le code minier pour les forages **géothermiques** de profondeur moyenne

9 Recommandations par filière (2/2)

6. Soutenir la substitution de carburants fossiles par des **biocarburants/agrocarburants** efficaces et soutenables
7. Sécuriser le régime juridique de la filière **éolienne** terrestre et offshore
8. Doter les **installations pilotes** d'un outil économique bien calibré
9. Faire de la réglementation thermique et de la rénovation lourde un outil de développement des **équipements domestiques** de production renouvelable (appareils chauffage au bois, chauffe-eau solaire, pompes à chaleur)

Le groupe de travail a émis le souhait d'une communication sur ces ambitions et recommandations

5 chapitres

I. Pour des objectifs ambitieux de développement des EnR contribuant à la transition énergétique

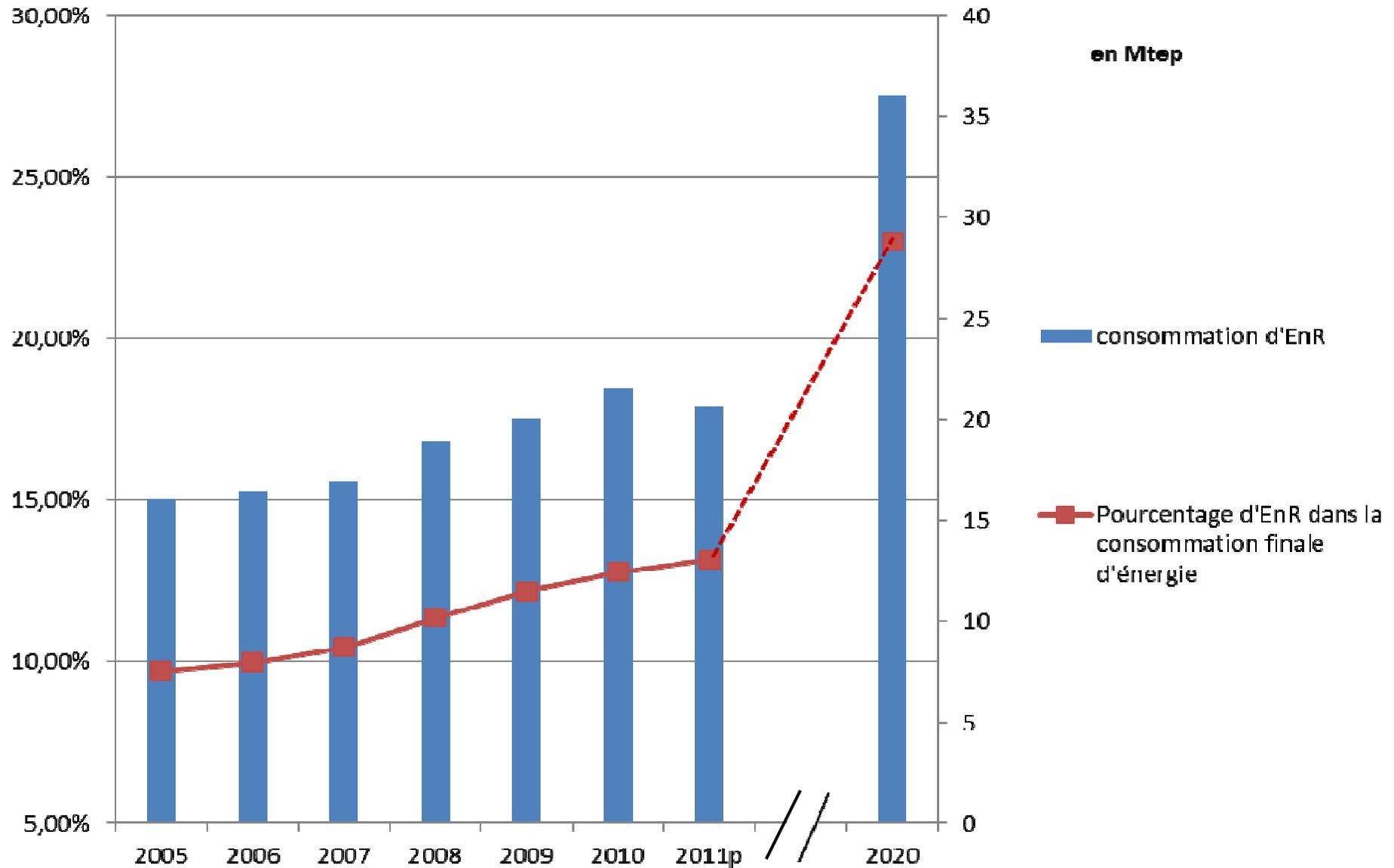
II. Accélérer la simplification et la cohérence du cadre administratif et réglementaire des filières EnR

III. Pour un développement industriel et territorialisé des filières EnR

IV. Financer efficacement le développement des filières EnR

V. Les réseaux, le stockage et l'accueil des EnR

I - Etat des lieux et objectifs



I – Recommandations en matière d'objectifs (1/2)

- Harmoniser les objectifs locaux et nationaux
- Inscrire la transition énergétique dans le cadre plus large de la transition écologique
- Se donner les moyens de piloter les trajectoires permettant d'atteindre les objectifs globaux 2020 Revoir à la hausse l'objectif 2020 pour le solaire photovoltaïque

(Large majorité pour une fourchette d'objectifs comprise entre 15 à 25 GW en 2020)

I – Recommandations en matière d’objectifs (2/2)

- Établir des objectifs et des trajectoires soutenables d’un point de vue économique tout en permettant la création de filières industrielles nationales
- Proposer des perspectives de long terme (2030, 2050) plus ambitieuses pour chaque filière EnR.

II - Simplification et cohérence du cadre administratif et réglementaire

D'une façon générale, le groupe de travail appelle à **un cadre réglementaire simple, lisible, stable, proportionné et cohérent avec les objectifs fixés.**

Le groupe de travail, s'il reconnaît la nécessité d'une démarche globale de simplification administrative du cadre des énergies renouvelables, **recommande une évaluation** de chaque mesure de simplification sur l'environnement, le droit des salariés, le droit des tiers.

II - Simplification et cohérence du cadre administratif et réglementaire

Les mesures proposées

II - Simplification et cohérence du cadre administratif et réglementaire

GENERAL

- Etude de la généralisation des critères d'efficacité énergétique et d'utilisation des EnR dans les PLU, PDH, PLH et PDU

BIOMASSE

- Augmenter la part du bois d'œuvre dans la construction neuve et lors de rénovation
- Développer les biomasses agricoles à côté de la biomasse forestière
- Soutien à la valorisation de bois d'emballage et bois de déconstruction moyennant la garantie de la maîtrise des émissions polluantes
- Extension de l'obligation de munir les maisons neuves individuelles ou semi-groupées d'un conduit de fumée compatible avec le raccordement d'un appareil de chauffage au bois domestique
- Meilleure prise en compte dans le moteur de calcul de la réglementation thermique des appareils de chauffage au bois bûche performant

II - Simplification et cohérence du cadre administratif et réglementaire

METHANISATION

- Nommer un coordinateur interministériel au développement des stations bio méthane carburant
- Transcrire en droit français les dispositions de la directive EnR concernant la double comptabilisation EnR du bio méthane ;
- Simplification du traitement des dossiers des porteurs de projet notamment par l'harmonisation des dossiers
- Harmonisation avec les règles européennes des seuils ICPE pour le régime enregistrement des matières traitées ;

GEOOTHERMIE

- Simplification du code minier pour les forages géothermiques jusqu'à 300 mètres de profondeur ;
- Exigence de qualité pour les entrepreneurs en charge du forage et de l'installation de PAC géothermique

II - Simplification et cohérence du cadre administratif et réglementaire

EOLIEN TERRESTRE

- Une majorité du groupe est pour le classement ICPE en régime déclaratif ;
- Consensus sur l'allègement des contraintes réglementaires relatives aux radars et aux VORs ;
- Assouplissement concernant les règles de balisage ;
- Prolongation de la durée de validité des permis de construire ;
- Large majorité favorable à l'encadrement pour empêcher les dérives liées aux possibilités de recours abusifs, pour la réduction des délais de recours et pour l'accélération du traitement des contentieux
- Mise en place d'une réglementation adaptée au petit et moyen éolien (mât compris entre 12 et 35 mètres)
- Demande de souplesse lorsque l'évolution non significative d'un produit entraîne une modification d'autorisation

II - Simplification et cohérence du cadre administratif et réglementaire

EOLIEN MARITIME et EMR

- Réaliser les études préalables en amont du cahier des charges ;
- Créer un guichet unique pour l'instruction des principales autorisations
- Simplifier les procédures (modifications au cours de l'instruction des technologies)
- Réduire les délais d'instruction des dossiers ;
- Maintenir les délais raisonnables de recours ;
- Publier le décret autorisant l'étude de projets en ZEE
- Planifier au plus vite le développement des EnR en mer
- Déterminer une réglementation adaptée aux sites d'essai et démonstrateurs ;

II - Simplification et cohérence du cadre administratif et réglementaire

HYDROELECTRICITE

- Une large majorité du groupe de travail considère qu'il ne faut pas obérer le développement de l'hydroélectricité par le classement excessif des cours d'eau
- Inventorier les sites potentiels de développement des STEP's au regard des caractéristiques des besoins futurs de stockage ;
- Etablir un cadre économique et réglementaire adapté au développement des STEP's

SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

- Mise en place d'un tarif d'achat dédié à la surimposition ;
- Simplifier les procédures de raccordements (souplesse dans la modification de matériels)
- Suppression de la distance de 500 mètres entre deux projets dans le cadre de la règle du plafonnement de puissance à 12 MW ;
- Proposition majoritaire : ouverture de la maîtrise d'ouvrage des raccordements à d'autres acteurs que les gestionnaires de réseaux ;

III - Développement industriel et territorialisé des filières EnR

CONSTATS

- Des filières créatrices d'emploi qui existent d'ores et déjà mais qu'il faut renforcer par une politique industrielle ambitieuse
- Un besoin de mesurer avec plus de précisions l'économie des filières
- Un outil de dialogue et de progrès : le COSEI
- des investissements privés très importants à réaliser (poids des CAPEX)

III - Développement industriel et territorialisé des filières EnR

FILIERES	Emplois directs et indirects Moyenne 2010/2011
EOLIEN	8 100
SOLAIRE PV	18 800
BIOMASSE CHALEUR (hors domestique)	13 500
CHAUFFAGE DOMESTIQUE BOIS	18 000
COGENERATION BIOMASSE	700
SOLAIRE THERMIQUE	3 700
GEOOTHERMIE ET PAC	11 700
HYDROELECTRICITE	15 000
BIOCARBURANTS/AGROCARBURANTS	16 500
AUTRES FILIERES (Biogaz, déchets, EMR, solaire thermodynamique)	4 500
TOTAL	109 500

III - Développement industriel et territorialisé des filières EnR

Les mesures proposées

III - Développement industriel et territorialisé des filières EnR

Massifier la commande afin d'offrir une perspective industrielle de moyen terme générant des investissements industriels lourds, en donnant de la visibilité aux acteurs et un cadre et des perspectives de développement lisibles et stables ;

Augmenter les fonds issus du « grand emprunt » à destination des technologies de rupture par filière (cellules PV haut rendement, pôle d'éolienne intelligente, stockage /lissage des productions électrique, ...) ;

Rationaliser les clusters et pôles de compétitivité existants pour permettre l'efficacité des politiques industrielles

III - Développement industriel et territorialisé des filières EnR

Orienter l'action de la banque Publique d'investissement pour :

- accompagner le financement direct bancaire pour permettre l'accès à des taux d'intérêt attractif (financement de projet)
- rendre plus efficace l'apport en capital avec des exigences de rentabilité soutenable (financement de capital)
- augmenter la durée des financements bancaires (soutien sur des durées plus longue) en lien avec la durée de vie des installations
- assouplir les conditions de financement de banques publiques (Oséo, BPI)
- créer un fonds de la Transition énergétique à destination de la MDE et des ENR
- développer les financements adaptés aux TPE-PME : La BPI doit pouvoir accompagner les TPE-PME grâce à des financements d'un montant plus faible que ce qui est disponible aujourd'hui : des financements compris entre 10 000 et 100 000 euros ;

III - Développement industriel et territorialisé des filières EnR

- **restreindre le nombre de guichets et baisser les seuils d'éligibilité** pour permettre aux PME de souscrire au soutien à la R&D ;
- **Lancer l'expérimentation sur la « labellisation des entreprises responsables » pour les TPE-PME.**
- **Prendre des mesures immédiates sur les délais de paiement.**
- **La stratégie de développement des EnR doit pouvoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs de toutes tailles** et doit notamment laisser la possibilité aux PME /PMI et ETI de trouver leur place ;
- Leur essor et leur potentielle diversification nécessite un **partage clair des compétences entre l'Etat et les collectivités** pour accompagner au plus près le développement de ces entreprises sur les territoires ;
- Les initiatives visant à **accompagner la diversification et/ou la reconversion des entreprises** dans le secteur des EnR doivent être étendues ;

III - Développement industriel et territorialisé des filières EnR

Donner une **forte impulsion européenne** :

- en matière de coordination de l'effort industriel
- afin de mettre en place des mesures anti-dumping (au plan social et environnemental), lesquelles destructurent actuellement le développement industriel européen ;

Promouvoir les filières des éco-matériaux et de la chimie du végétal, complémentaires des filières biomasse ;

IV – Financer les EnR

Le financement par le consommateur d'électricité (CSPE)	Le financement par le contribuable (Budget de l'Etat)
<p>Eolien terrestre et maritime</p> <p>Solaire électrique (PV, CSP)</p> <p>Biomasse et géothermie électrique</p> <p>Hydroélectricité sous obligation d'achat</p>	<p>Biomasse, solaire thermique et géothermie pour la production de chaleur hors domestique (fonds chaleur)</p>
	<p>Bois énergie, solaire thermique, PV et PAC domestique (crédit d'impôt développement durable)</p>
	<p>Biocarburants/Agrocarburants (exonération fiscale)</p>
<p>TOTAL 2013 : 3 milliards d'euros</p>	<p>TOTAL 2013 : 1,1 milliard d'euros</p>

IV – Financer les EnR

Le sujet financement été traité selon trois angles complémentaires :

- Le besoin de financement
- les ressources
- les moyens

IV – Financer les EnR

LE BESOIN DE FINANCEMENT

- nécessité de soutenir et/ou d'accompagner les filières financièrement
- consensus fort sur le soutien à la chaleur renouvelable (par notamment ,un doublement du fonds chaleur) : biomasse / géothermie / solaire thermique
- -consensus sur le soutien à la mobilisation de la biomasse forestière et agricole (100 M€/an) dans le cadre d'une politique forestière durable

Bilan Fonds Chaleur 2009-2012 (données annuelles non actualisées)				
	Nbre Installations	Aide ADEME M€	Tep EnR&R/an	Aide ADEME €/tep EnR (20 ans)
2009	361	169	195 651	43,1
2010	699	263	334 039	39,4
2011	811	248	291 081	42,7
2012	574	231	299 000	38,7
TOTAL 2009-2012	2 445	912	1 119 771	

Source : ADEME

IV – Financer les EnR

LE BESOIN DE FINANCEMENT

- pour les filières électriques, le besoin n'a pas été dimensionné finement (cf. GT4)

LES MOYENS DE FINANCEMENT

- dissensus sur la sélectivité dans les moyens
- consensus sur l'approche autoconsommation qui limite le soutien par les tiers et le poids financier

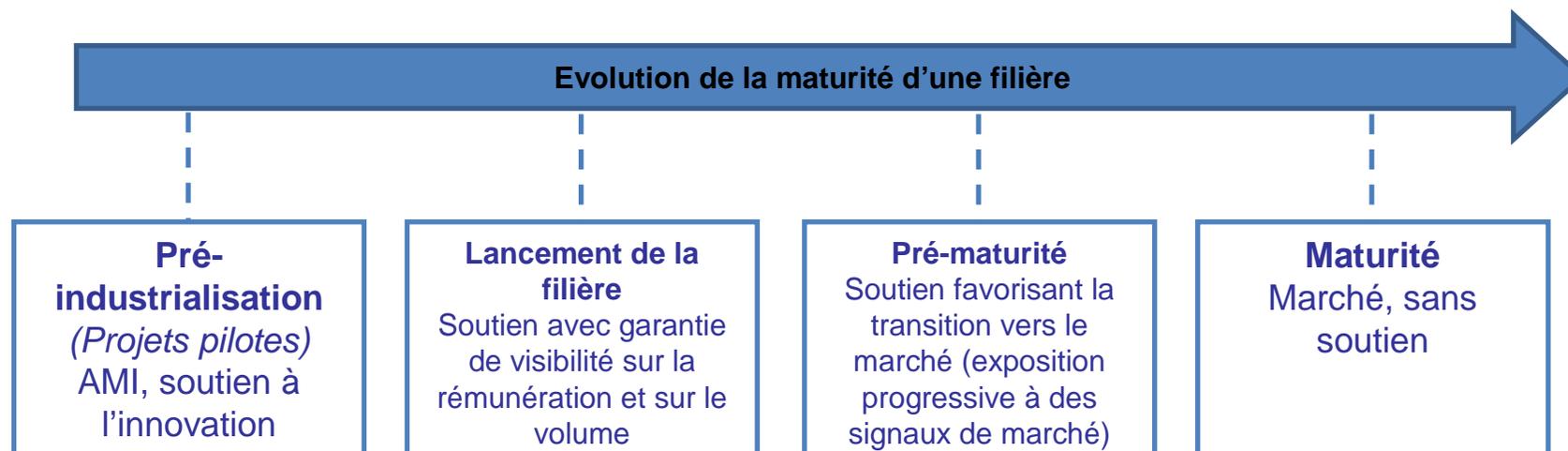
Plusieurs approches **A**, **B** dans la hiérarchisation du besoin et le choix des moyens

IV – Financer les EnR

hiérarchisation des moyens

approche **A**

Adaptation du soutien/accompagnement en fonction
de la maturité (avec préservation du marché)



IV – Financer les EnR

hiérarchisation du besoin et le choix des moyens

Approche **B**

Sélectivité par des critères transversaux, tels que :

- des enjeux d'aménagement du territoire et d'équité dans le développement des territoires,
- la problématique des conflits d'usage des sols et leur artificialisation,
- la question de l'emploi,
- les impacts sur la compétitivité,
- la balance commerciale,
- l'analyse de cycle de vie (y compris les émissions de GES),
- l'exposition aux risques,
- Les complémentarités énergétiques des filières (électricité / chaleur, foisonnement),
- le potentiel de création de valeur industrielle,
- le potentiel de développement à l'export,
- l'indépendance énergétique,
- les pollutions.

Avec approche principalement tarifaire

IV – Financer les EnR

LA RESSOURCE

- EnR thermique : ressource budgétaire (dépenses fiscales ou dotation budgétaire)
- EnR électrique : débat autour de la façon d'abonder la CSPE

Propositions avec large consensus

- Soutien économique au solaire thermique
- Soutien aux EnR dans les DOM COM
- Valorisation financière des capacités de stockage
- Promotion de l'investissement citoyen et de la participation des collectivités
- Eligibilité pour le solaire PV au tarif pour les installations au moins jusqu'à 250 kW
- Promotion de l'autoconsommation
- Majorité pour un élargissement et/ou une redéfinition de l'assiette de la CSPE

IV – Financer les EnR

LA FISCALITE ET LES CHARGES

L'équation économique des projets EnR repose également, à côté du volet recette, sur le volet charges.

Propositions avec large consensus

- TVA réduite (5%) pour le bois énergie (chaleur)
- Homogénéisation de l'IFER quel que soit la forme d'énergie

V – Réseaux et stockage

Le groupe de travail a estimé que **les sujets liés aux réseaux et stockage étaient essentiels au traitement du développement des énergies renouvelables**, tous les réseaux étant concernés : réseaux électriques (de distribution et de transport), réseaux de gaz, réseaux de chaleur, voir pour certains membres du groupe de travail réseaux d'eau et de télécommunications.

L'audition de plusieurs gestionnaires de réseaux et d'un représentant de collectivité a été réalisée :

- RTE, ErDF pour les réseaux électriques
- GRT gaz et GrDF pour les réseaux gaz
- AMORCE pour les réseaux de chaleur

V – Réseaux et stockage

RESEAUX ELECTRIQUES

Deux points de vue ont orienté les débats :

- Une analyse qui rappelle que le développement des EnR nécessite prioritairement un développement du réseau électrique pour écouler les productions renouvelables, et une interconnexion poussée au niveaux français et européen
- Une analyse qui considère que l'équilibre est à trouver prioritairement en optimisant les réseaux existants et en développant les solutions de smart grids avec ou sans stockage, en privilégiant la recherche d'équilibres régionaux

Quelles que soient les orientations choisies, deux positions consensuelles

- Une proposition visant à établir une valorisation financière du service rendu par les capacités de stockage (dont les STEPs) ;
- Le groupe de travail considère qu'il est important d'assurer une transparence des coûts de réseau liés au développement des EnR ;

V – Réseaux et stockage

Les **RESEAUX DE CHALEUR** constituent un vecteur important pour l'intégration des énergies renouvelables thermiques notamment pour les installations de grandes capacités.

3 propositions ont été formulées

- **Planification et intégration des réseaux de chaleur aux activités traditionnelles de l'urbanisme**
- **Favoriser le raccordement aux réseaux de chaleur existants**
- **Envisager une montée progressive, et programmée dans le temps, des taux d'EnR de 50% à 75% pour les seuils d'incitations fiscales existants (TVA, classement..) entre 2015 et 2030.**

A suivre...

Le Groupe de travail a considéré que plusieurs points nécessitaient un approfondissement dans la suite du débat :

- Le développement industriel et territorial des filières
- Les filières des écomatériaux et de la chimie verte
- Les nouvelles technologies de l'énergie
- Les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, ainsi que les différentes options de stockage

Sur lesquelles auditions et réflexions méritent d'être poursuivies.